



LA SOUTERRAINE
ENGAGÉE PAR NATURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 10 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le dix juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du quatre juin deux mille vingt cinq, sous la présidence de Monsieur LEJEUNE, Maire.

Présents : MM LEJEUNE, FILLOUX, LUGUET, DELANNE, NADAUD-MONTAGNAC, MOUTAUD, VITTE, AUCLAIR-DECOURSIER, VIARD, CASTILLE, DONY, MARTIN, KERSKENS, RIGAUD, MATHIEU, GUERET, LEPINE, JOFFRE, LAVAUD, JAMMOT, VIRAVAUD, ALLARD, LEROY.
formant la majorité des membres en exercice.

Excusée : Mme BIENVENU

Procurations :

Monsieur Julien OMONT a donné pouvoir à Monsieur Julien DELANNE
Monsieur Julien BORIE a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Monsieur Victorien VINCENT a donné pouvoir à Madame Marie AUCLAIR-DECOURSIER
Monsieur Romain VALADOUR a donné pouvoir à Madame Mégane LEPINE

Madame Karine NADAUD-MONTAGNAC est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Bernard AUDOUSSET se retire et ne prend pas part au vote.

Nombre de membres en exercice	: 29	Votes pour	: 27
Nombre de membres présents et représentés	: 23 + 4	Votes contre	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 27	Abstention	: 0

Objet : Vente d'un bien de section de Bridiers

Vu la délibération du 17 décembre 2024 autorisant la vente d'une partie d'un bien de section, dans la section de Bridiers.

Le 16 mai 2025 de 9h à 12h, les électeurs de la section de lieu-dit BRIDIERS « Le Brejaud » sur la commune de La Souterraine ont été convoqués par le maire de la commune de La Souterraine par arrêté du 1er avril 2025, afin d'être consultés sur le sujet suivant :

Acceptez-vous OUI ou NON la vente à :

- Monsieur AUDOUSSET Bernard et Madame CARON Edith propriétaires des parcelles BN 154 et 155 au 54 rue de la Tour de Bridiers
- Madame LLENSE Odette, propriétaire des parcelles BN 149 et 150 au 48 rue de la Tour de Bridiers,
- Monsieur HAPALO Daniel propriétaire des parcelles BN 147, 148 et 152 au 50 rue de la Tour de Bridiers,
- Monsieur LEMAZURIER Marcel, propriétaire des parcelles BN 136, 139 et 144 au 38 route de la Tour de Bridiers

De la parcelle BN 151 attenante à leur propriété, représentant une superficie de 705 m², au prix de 1€ du m²,

24 personnes présentes ou représentées sont venues voter.

Le nombre d'enveloppes était de 24.

Le nombre de bulletins « oui » : 24,

Le nombre de bulletins « non » : 0

.../...

Considérant que plus de la moitié des électeurs inscrits sur la liste des sectionnaires appelés à venir voter n'ont pas émis d'avis,
Considérant que l'entretien des parties de parcelle, objet du projet, attenante à la voirie sont entretenus par les riverains,
Considérant qu'ils assurent ainsi la salubrité des lieux et la sécurité,
Considérant que, sur les 24 sectionnaires venus votés ou représentés, tous ont émis un avis favorable à la cession,
Le Conseil municipal souhaite poursuivre la procédure de cession d'une partie du bien de section.
Ainsi, Il appartient au représentant de l'Etat de statuer sur la vente après transmission de la présente délibération.

Sens du vote :

Adoption ☒

Rejet ☐

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Et les membres présents ont signé.

Pour copie conforme.

Fait en Mairie de LA SOUTERRAINE, onze juin deux mille vingt cinq

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-212317606-20250610-2025-56-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025
Publication : 12/06/2025

 Le Maire,

Etienne LEJEUNE

Publié le 16 juin 2025

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.